

Image not found or type unknown



Convocation devant le Juge d'application des peines.

Par **Cobac18**, le **30/09/2022 à 16:57**

Bonjour, rnJ'ai été condamné par jugement le 19 Octobre 2021.rnLe jugement en appel du 24 Février 2022 n'a rien modifié. rnCondamnation : 18 mois dont 6 mois en probatoire .rnÀ ce jour je n'ai reçu aucune convocation au Juge d'application des peines. Cela fait 7 mois. rnLe JAP ainsi que le PIPS n'a aucune information à mon dossier. rnQue dois-je faire ?rnIl y a t il "vice de procédure " ?rnMerci